



PLANNING DES ASTREINTES DU MOIS NOVEMBRE 2018

Conformément aux délibérations n° 02/11 du 07 janvier 2011 et n° 2011-047/RH du 1^{er} juin 2011, vous trouverez ci-après le planning relatif aux astreintes. Pour information, celles-ci débiteront le vendredi après les heures de service et s'achèveront le lundi suivant à l'ouverture (hormis les jours fériés ou chômés où elles débiteront la veille et/ou se termineront le lendemain du jour férié ou chômé).

Services concernés N° de Tél.	Du mercredi 31/10 au lundi 05/11	Du vendredi 09/11 au lundi 12/11	Du vendredi 16/11 au lundi 19/11	du vendredi 23/11 au lundi 26/11	Missions durant les astreintes
ELUS	Mme ATTICA Cathia 0694 200 128	Mme ARON - LEVEILLE Annick 0694 384 134	M. HORTH René-Serge 0694 384 173	M. COSSET Patrick 0694 384 213	Assurer la permanence de la décision institutionnelle
ETAT-CIVIL 0694 384 335	Mme SOPHIE Simone	Mme HIRAM M-Josèphe	Mme SOPHIE Simone	Mme HIRAM M-Josèphe	Tout acte relatif à un décès ou mariage
SERVICES TECHNIQUES	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	Toutes tâches techniques Intervention sur les installations électriques

Un téléphone portable sera mis à votre disposition. Vous devez **impérativement** durant la période d'astreinte, être joignable et à proximité de votre lieu de travail en cas d'intervention.

AMPLIATION A : POMPIERS - GENDARMERIE – MEDECIN